

peut aussi dire qu'en comparaison européenne, ce qui n'est pas inintéressant, la Suisse figure dans la moitié inférieure du tableau pour la consommation de cette substance.

Evidemment, je l'ai dit, la répression joue un rôle important parmi les divers piliers. Aujourd'hui, une personne qui fait du trafic de cocaïne peut être punie d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire. Il revient précisément au juge de déterminer les peines individuelles, ce qui permet naturellement de tenir compte de la gravité de la situation, notamment en fonction du lieu dans lequel le trafic a été réalisé. Il n'est bien entendu pas absolument comparable de vendre de la cocaïne dans la cour d'une école ou d'un lieu de formation ou dans une soirée entre adultes.

Dans les deux cas, cela pose évidemment un problème. On ne peut pas dire non plus que cela est simplement comparable. Si une peine minimale devait être fixée, il ne serait plus possible de prendre en compte certaines circonstances, soit aggravantes, soit atténuantes.

Un dernier point qui doit nous inciter à bien réfléchir sur cette question avant de décider: il ressort de la statistique en matière de criminalité que 50 pour cent des infractions liées aujourd'hui à la cocaïne sont jugées en tant que délit qualifié et assorties d'une peine privative de liberté d'un an au minimum. Nous estimons donc qu'avec cet équilibre, la limite fixée par la pratique du Tribunal fédéral s'avère appropriée.

C'est avec cette argumentation, après avoir bien étudié votre motion, que le Conseil fédéral propose de la rejeter.

Amaudruz Céline (V, GE): Vu que c'était son anniversaire, j'en ai profité pour bien lire la motion de Monsieur Lüscher. Il me semble que vous n'avez peut-être pas lu aussi attentivement que moi cette motion, car vous nous avez dit que la consommation était une thérapie. Or la motion parle clairement de trafic. Alors pensez-vous qu'il y a aussi une thérapie pour le trafic?

Berset Alain, conseiller fédéral: Madame Amaudruz, il me semble pourtant m'être exprimé en français et clairement. A aucun moment il ne me serait venu à l'idée de présenter la consommation de cocaïne comme une thérapie. Nous avons dû mal nous comprendre. Ce que je dis par contre, c'est que la politique en matière de drogue repose sur différents piliers – je vais vous les relire, parce que cela sera plus clair –, parmi lesquels évidemment la répression – c'est un pilier important –, la prévention – c'est également un élément important –, la réduction des risques – c'est un pilier important – et la thérapie pour permettre aux personnes concernées de s'en sortir – c'est évidemment aussi un élément important.

Vous ne pouvez pas mettre dans ma bouche des paroles que je n'ai pas dites. A aucun moment je n'ai parlé de la consommation de cocaïne comme thérapie. C'est vraiment une idée qui ne me vient pas à l'esprit.

Président (Lustenberger Ruedi, Président): Der Bundesrat beantragt die Ablehnung der Motion.

Abstimmung – Vote

(namentlich – nominatif: Beilage – Annexe 12.4072/9890)

Für Annahme der Motion ... 98 Stimmen

Dagegen ... 76 Stimmen

(5 Enthaltungen)

12.4131

Motion Fraktion der Bürgerlich-Demokratischen Partei. Automatische Verknüpfung von Rentenalter und Lebenserwartung

Motion groupe du Parti bourgeois-démocratique. Corrélation automatique entre l'âge de la retraite et l'espérance de vie

Nationalrat/Conseil national 05.03.14

Landolt Martin (BD, GL): Die Frage der richtigen Höhe des Rentenalters ist eine Frage, welche die Politik schon länger beschäftigt, aber bei der man nie weitergekommen ist. Man erinnert sich an die Aussage des damaligen Bundesrates Couchepin auf der St. Petersinsel, wo er das Rentenalter 67 Jahre gefordert und für grosse Empörung gesorgt hat. Im Nachhinein gesehen lag er wahrscheinlich nicht so falsch. Die BDP-Fraktion macht Ihnen mit der Motion einen Vorschlag, wie man diese Frage entpolitisieren und das System den effektiven ökonomischen Gegebenheiten anpassen könnte – dies mit einem Modell, das bereits in anderen Ländern eingeführt worden ist und sich bewährt hat. Es geht darum, dass man das Rentenalter mit der Lebenserwartung verknüpfen möchte. Damit wären sämtliche Diskussionen in der Zukunft überflüssig. Es wäre geklärt, wie hoch das Rentenalter sein soll, indem es sich automatisch mit der Lebenserwartung verändert.

Wir haben heute ein Rentenalter, das seit Jahrzehnten gleich hoch ist. Damals war die Lebenserwartung fast fünfzehn Jahre tiefer als heute. Ich glaube, es ist aus ökonomischer Sicht klar, dass dieses heisse Eisen angepackt werden muss, auch wenn es politisch nicht unbedingt eine angenehme Botschaft ist.

Ich kann Ihnen auch mitteilen, dass wir, nachdem der Bundesrat diese Motion zur Ablehnung empfohlen hat, zusätzlich eine parlamentarische Initiative (13.473) eingereicht haben, die dieses Begehren konkretisiert. Wir haben dort vorgeschlagen, dass das Rentenalter künftig bei 80 Prozent der Lebenserwartung liegen soll. Das wäre bei der heutigen Lebenserwartung ein Rentenalter von ungefähr 66 Jahren; es würde dann im Laufe der Zeit angepasst. Das ist nicht ein riesiger Schritt, aber ein wertvoller Schritt. Vielleicht ist es kein populärer Schritt, aber es ist ein sehr ehrlicher Schritt. Ich bitte Sie, heute unsere Motion anzunehmen und unser Anliegen zu unterstützen.

Berset Alain, conseiller fédéral: Cette motion charge le Conseil fédéral d'introduire, par un acte législatif, une adaptation automatique de l'âge de la retraite à l'espérance de vie, avec des aménagements possibles en fonction du métier et de cas individuels, à l'intérieur d'une certaine fourchette. Elle a également pour objectif l'harmonisation de l'âge de la retraite entre les femmes et les hommes.

Comme vous le savez, le Conseil fédéral a ouvert en novembre dernier la procédure de consultation sur la réforme de la prévoyance vieillesse 2020. Cette consultation court jusqu'au 31 mars de cette année et nous sommes donc au milieu de cette consultation. Après avoir évalué les résultats de la consultation, le Conseil fédéral soumettra son message à l'Assemblée fédérale, dans le calendrier prévu, à savoir jusqu'à la fin de cette année. L'objectif de cette réforme est double. Il s'agit d'une part de garantir le maintien du niveau des rentes de vieillesse et d'autre part d'assurer l'équilibre financier de l'AVS et du deuxième pilier. Ce que je peux vous dire, c'est que la réforme actuellement en consultation réalise déjà l'une des mesures proposées par la motion, à

savoir l'harmonisation de l'âge de référence de la retraite des femmes et des hommes, en élevant progressivement celui des femmes à 65 ans. En parallèle, elle contient aussi des mesures pour rapprocher le plus possible l'âge de départ effectif à la retraite – actuellement nettement inférieur à 64 ans pour les femmes et inférieur à 65 ans pour les hommes – de l'âge fixé à 65 ans dans la loi. Il est prévu également de flexibiliser la retraite afin de mieux tenir compte des besoins individuels des travailleurs âgés, de la réalité du marché du travail et des possibilités des employeurs.

J'en viens maintenant à la question de l'adaptation automatique de l'âge de la retraite. Vous avez parlé de dépolitisation du débat sur l'âge de la retraite, mais je crois que la réalité de notre pays et les exemples vécus ces quinze dernières années montrent qu'il faut travailler avec beaucoup de prudence si on pense que des sujets aussi sensibles peuvent être dépolitisés – ce qui est quand même assez particulier. Le Conseil fédéral mise sur une réforme qui ait une chance de réunir une majorité jusqu'à la fin du processus, jusque devant le peuple, et donc sur une réforme qui ne soit pas simplement un exercice que l'on fait pour dire que l'on a essayé – «essayé pas pu» – mais plutôt un exercice qui nous permette d'aboutir et d'avoir ensuite, effectivement, une entrée en vigueur de la réforme qui est nécessaire dans le premier et le deuxième pilier.

Et là, j'aimerais vous prier d'être extrêmement prudents pour plusieurs raisons. D'abord, les travaux sont en cours, la consultation est en cours. Le Parlement aura la possibilité de se prononcer, y compris de faire la proposition qui est contenue dans la motion, dans le cadre des travaux parlementaires. Il nous paraît aujourd'hui précipité de vouloir prendre cette décision avant même d'avoir le résultat de la consultation et avant même d'avoir la version définitive du projet du Conseil fédéral.

Ensuite, nous savons, parce que les études réalisées récemment le montrent, notamment en 2012, que les employeurs des petites et moyennes entreprises dans notre pays ne sont pas favorables à une augmentation de l'âge de la retraite au-delà de 65 ans. Une étude du bureau Infras, réalisée en 2011 sur le mandat de mon prédécesseur, démontre qu'une majorité de petits patrons souhaitent une égalité de l'âge à la retraite à 65 ans pour les femmes et pour les hommes, mais que 71 pour cent s'opposent totalement ou partiellement à toute élévation de l'âge de la retraite au-delà de 65 ans. Cela doit quand même nous faire réfléchir. Si nous souhaitons terminer sur une majorité, si nous souhaitons obtenir une réforme qui soit applicable, il nous paraît donc extrêmement délicat de lier l'âge de la retraite à un automatisme. Il faudra déjà mesurer ceci dans le cadre des travaux parlementaires sur la réforme. Mais il serait aujourd'hui erroné de prendre des pré-décisions définitives dans certains domaines.

C'est avec cette argumentation, et en vous invitant à ne pas limiter votre propre marge de manoeuvre au moment où il s'agira de débattre du projet «Prévoyance vieillesse 2020», que je vous demande, au nom du Conseil fédéral, de rejeter cette motion.

Präsident (Lustenberger Ruedi, Präsident): Der Bundesrat beantragt die Ablehnung der Motion.

Abstimmung – Vote

(namentlich – nominatif; Beilage – Annexe 12.4131/9891)

Für Annahme der Motion ... 97 Stimmen

Dagegen ... 73 Stimmen

(8 Enthaltungen)

12.4161

Motion Schmid-Federer Barbara. Nationale Strategie gegen Cyberbullying und Cybermobbing

Motion Schmid-Federer Barbara. Pour une stratégie nationale contre le cyberharcèlement

Nationalrat/Conseil national 05.03.14

Schmid-Federer Barbara (CE, ZH): Als ich im Jahr 2008 zum ersten Mal das Cybermobbing in diesem Rat thematisierte, wusste kaum jemand in diesem Saal, was damit gemeint ist. Inzwischen ist das Problem nicht nur in der Öffentlichkeit ein Thema, sondern ist auch in der Politik angekommen. Cybermobbing heisst, dass jemand beleidigt, gehänselt, bedroht oder lächerlich gemacht wird, indem zum Beispiel intime oder peinliche Fotos oder Videoclips in sozialen Netzwerken, über Video-Plattformen oder Chatrooms verbreitet werden.

Es gibt einen wichtigen Unterschied zwischen Cybermobbing und Mobbing auf dem Pausenplatz. Beides ist schlimm. Aber was im Internet ist, ist für Hunderttausende User einsehbar, und es kann nicht mehr gelöscht werden. Besonders unangenehm ist, dass auch die besten Freunde oder sogar Lehrer, Eltern oder Arbeitgeber mitbekommen, dass sich Hassgruppen gegenüber Jugendlichen gebildet haben oder gefakte Nacktfotos in Chatrooms oder in sozialen Netzwerken wie Facebook usw. kursieren. Zudem wissen die Opfer oft nicht, wer dahintersteckt. Es könnte auch eine angeblich gute Freundin mitmachen. Das heisst, dass durch Cybermobbing oft auch das Vertrauen in Freundschaften schwindet. So können die Folgen von Cybermobbing noch viel gravierender sein als die von herkömmlichem Mobbing.

Die vorliegende Motion, welche 2012 eingereicht wurde, verlangt eine nationale Strategie gegen Cybermobbing, eine national koordinierte Bekämpfung von Cybermobbing, eine zentrale Anlaufstelle für Opfer und deren Eltern und eine breit angelegte Aufklärungskampagne über die Gefahren des Cybermobbings.

Der Bundesrat äusserte sich in seiner Antwort vor einem Jahr negativ und verwies auf die beiden nationalen Programme «Jugend und Gewalt» sowie «Jugend und Medien». Die Anstrengungen des Bundes sind mir selbstverständlich bekannt, und sie sind sicher ein Schritt in die richtige Richtung. Allerdings sind wir weit von dem angestrebten Ziel entfernt. Auch ein Jahr nach der Antwort des Bundesrates sage ich weiterhin: Die Anstrengungen zur Bekämpfung von Cybermobbing und Cyberbullying sind trotz allem Geld, das bereits aufgewendet wird, schlicht zu unbekannt und zu isoliert und hinken der Realität hinterher. Was es braucht, ist eine kraftvolle Offensive. Besonders wichtig wäre eine nationale zentrale Anlaufstelle, welche sämtlichen Betroffenen dieses Landes bekannt ist. Ich wage zu behaupten, dass wir nicht endlose Abklärungen und Tagungen, sondern eine zentrale, bekannte und vertrauenerweckende Hilfestelle brauchen. Letzteres ist vermutlich das Wichtigste, denn Cybermobbing-Opfer sind nachhaltig eingeschüchtert.

Es ist mir wichtig, dass der Druck auf den Bundesrat in dieser Sache erhöht wird, weshalb ich Sie bitte, meiner Motion zuzustimmen.

Berset Alain, conseiller fédéral: Le cyberharcèlement constitue depuis 2011 l'un des thèmes prioritaires de deux programmes nationaux de protection de la jeunesse. Des ateliers ont été organisés, qui réunissent des spécialistes, notamment en 2013 au niveau national. En 2014, le canton de Genève met en oeuvre des mesures de prévention dans toutes les écoles avec le soutien de la Confédération. D'autres cantons, par exemple Saint-Gall, lancent en ce mo-